

Commune de MAZAN

Hôtel de Ville, 66 bd de de la Tournelle, 84380 MAZAN

Tél. : 04.90.69.70.19

Site Internet : <http://www.mazan.fr>



MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAZAN (84)



5d1. MEMOIRE SUR LES DECHETS

Dates :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par DCM n°2017/27 du 29/06/2017
Mise à jour n°1 du PLU par Arrêté de M le Maire n°2017/651 du 07/11/2017
Mise à jour n°2 du PLU par Arrêté de M le Maire n°2017/711 du 20/11/2017
Mise à jour n°3 du PLU par Arrêté de M le Maire n°2017/756 du 11/12/2017
Modification n°1 (simplifiée) du PLU approuvée par DCM du 28/06/2018
Révision (allégée) n°1 du PLU approuvée par DCM du 28/11/2019
Modification n°2 (de droit commun) du PLU approuvée par DCM du 28/11/2019

AM : Arrêté de M le Maire ; DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 28/11/2019



POULAIN URBANISME CONSEIL

223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com

SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

La CoVe assure la gestion des déchets pour ses 25 communes. En effet, la collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération du Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) qui met plusieurs services à disposition de la population mazannaise.

- Le ramassage des ordures ménagères : Il a lieu une fois par semaine, le jeudi. Pour cette collecte, certains secteurs disposent de containers collectifs, d'autres de containers individuels pour chaque habitation.

- Le tri sélectif :

 - ° Les déchets triés sont enlevés une fois par semaine, le mercredi.

 - ° Plusieurs points d'apports volontaires (PAV) sont mis à disposition des mazannais sur la commune pour le tri du verre, du papier et des cartons et des emballages. Cinq lieux de dépôts sont mis en place dans l'agglomération : rue de l'Allée, chemin de Pied-Marin n°1, montée de la Madeleine, chemin de l'Oratoire et camping « Le Ventoux » (route de Caromb).

- Le compostage des végétaux : La CoVe a également mis en place le compostage des déchets verts. Aussi, une caisse à végétaux est mise à disposition des mazannais. Cette caisse est collectée les 1er, 2e, 3e, 4e lundis du mois au COSEC, les 1er, 2e, 3e, 4e vendredis du mois au chemin Pied Marin 1 et le 2e samedi du mois, chemin Pied Marin 1. Les végétaux collectés sont ensuite amenés à la composterie communautaire située à LORIOL-DU-COMTAT.

La CoVe incite au compostage à domicile qui consiste à transformer les déchets provenant de la maison et du jardin pour en faire un engrais naturel qui s'apparente à l'humus : le compost. A noter : Les déchets fermentescibles représentent 16% du volume de notre poubelle et 23% des déchets apportés en déchetterie (déchets verts). L'intérêt est de trier encore plus ce qui est mis dans le bac des ordures ménagères : il est ainsi possible de diminuer de 30 à 50% le poids de ses ordures ménagères. Pour ce faire, la CoVe s'engage à céder un composteur individuel au prix bonifié de 20 € aux habitants du territoire qui le demandent.

- La collecte des encombrants : Elle est organisée le matin des troisième et quatrième mardis du mois. Depuis l'automne 2011, l'association « Ressourcerie du Comtat » gère pour la CoVe l'activité de collecte des encombrants.

- Les déchetteries communautaires ouvertes au public : La CoVe offre sur son territoire trois déchetteries ouverte aux particuliers résidents de la CoVe, à AUBIGNAN, CAROMB et MALAUCENE.

- Les déchets professionnels : Une déchetterie de gestion privée destinée aux professionnels, y compris aux professionnels du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) existe sur la Commune de CAROMB.

Aucun besoin supplémentaire n'a été identifié en matière de gestion de déchets sur la Commune, par rapport à la programmation du PLU, ni au regard de la population attendue, ni-au regard des projets économiques.